

Mémoire en réponse à l'enquête publique pour la création de la piste de Talière.

Préambule :

L'idée de la création d'une piste dans le secteur de Talière a été imaginée suite au projet du remplacement du TS des Chaudannes par un débrayable. La distribution du ski est le point essentiel qui découle de ce nouvel équipement.

Le projet n'avait pas été présenté, mais suite à l'enquête publique sur la réalisation de ce TSD, des interrogations étaient déjà là sur la validité de ce projet.

Le dossier soumis à enquête publique permet de prendre connaissance du projet de tracé retenu et de s'interroger sur la valeur de ce projet.

L'enquête ne doit pas se contenter de répondre que sur l'aspect environnemental mais d'analyser **l'ensemble des impacts que se soit environnemental, social et économique.**

1) Environnemental :

L'étude est conforme à ce que nous trouvons maintenant un relevé exhaustif de toutes les espèces présente sur le site qui ne conduit pas à rendre un aménagement impossible moyennant des précautions lors de la réalisation. Ce dossier représente plus de 200 pages sur l'aspect faune, flore, qui a du mal à passionner. Ce dossier ne fait pas ressortir le point de vue des habitants de la commune au regard de la zone concernée.

Le point important et interrogatif est **l'argumentaire de la note explicative établie par la RARM** qui exprime bien la volonté sur la réalisation de cette piste à savoir :

L'objectif de la Régie des remontées mécaniques des Karellis concernant la réalisation de la piste de Talière est d'améliorer le ski d'altitude de son domaine skiable, notamment en ajoutant une piste «tout public» (piste bleue) depuis le sommet sur le secteur des Chaudannes.

Il est important de préciser les critères qui définissent la difficulté d'une piste :

Piste verte	7 à 10 % de pente
Piste bleue	10 à 25 % de pente
Piste rouge	25 à 35 % de pente
Piste noire	35 à 45 % de pente

Il est reconnu que la classification d'une piste se fait en fonction de la difficulté maximum :

Dans le cas présent nous nous trouvons dans la limite supérieure d'une bleue en valeur moyenne, mais avec des valeurs extrêmes correspondant à une classification noire.

Il n'est pas réaliste de considérer cette piste comme une bleue. Dans le métier on dit que c'est une « Blouge ».

Ce tracé est souhaité comme une piste de liaison pour « recycler » les skieurs sur le futur TSD des Chaudannes , afin d'éviter la saturation des pistes côté Arpons ?

Est-ce vraiment imaginable que cette piste puisse avoir un intérêt pour les skieurs moyens et de ne pas utiliser directement le secteur des Arpons (seul secteur adapté à ce niveau de skieurs qui concentre toutes les pistes bleues d'altitude) permettant d'évoluer dans un milieu sécurisant propice à l'enseignement du ski ?

D'un point de vue technique Le profil proposé toujours en relation avec le descriptif souhaité interroge :

En effet, actuellement seule la piste bleue des « Mottes », plutôt étroite, permet de redescendre du sommet de la station, en emmenant les skieurs sur le secteur des Arpons. Aucune piste bleue « commerciale » réellement skiable ne permet de rejoindre le secteur des Chaudannes depuis le sommet (seulement des chemins en travers) :

Il est nécessaire de refaire un historique pour ceux qui n'étaient pas là :

-Le développement de la station a connu un moment important avec la réalisation du TSF des Chaudannes qui a permis d'ouvrir un nouveau secteur et de doubler le domaine skiable en 1988.

-L'accès au ski commercial se faisait par le TSF des Chaudannes qui par son temps de montée était une vraie contrainte. Une fois en haut l'accès au secteur des Arpons devait se faire par une piste trop pentue, traversant des zones exposées et peu sécurisantes.

-L'accès c'est considérablement amélioré en créant la traversée dite « supérieure » appelée les Mottes qui par un profil à faible pente permettait d'accéder facilement au secteur des Arpons. A ce jour je n'ai pas connaissance de l'accidentologie de cette piste qui pourrait remettre en cause cette fonction première ?

-L'étape décisive a été la réalisation du TSD de Vinouve en 2006 par les équipes de la RARM qui a permis jusqu'à nos jours :

- 1), un accès direct sur le versant d'Albanne sans passer par le TSF des Chaudannes
- 2) De ce fait assurer une double chaîne d'accès à ce secteur très « commercial » d'Albanne.
- 2) D'ouvrir une possibilité pour les piétons et raquettes sur ce versant ensoleillé.
- 3) Faciliter l'accès aux skieurs moyens sur le secteur des Arpons plébiscité par les professionnels du ski.

L'argumentaire précise :

*l'objectif est donc de pouvoir proposer aux skieurs du ski propre intéressant dans une zone à l'enneigement garanti, Faux ce secteur en zone soufflée notamment par vent d'est est fragile. En début de saison 2021 / 2022, la piste des crêtes à été ouverte tardivement du fait du faible enneigement .Ce secteur reste très aléatoire pour son enneigement. **Pour notamment permettre un rééquilibrage des flux entre les 2 secteurs du domaine skiable.** (Pour quel type de skieurs, ce point sera développé ultérieurement).*

Page 2 sur 2 Enquête publique remplacement du TS des Chaudannes le 14 septembre 2020

LE PROJET

Le projet consiste à la réalisation d'une piste bleue « grand public » dans le secteur des Chaudannes nécessitant des terrassements en travers de la pente. Le secteur étant naturellement beau et peu équipé, le souhait de la Régie est de rester sur quelque chose de naturel (depuis cette date et les multiples réactions lors de l'enquête publique du TSD des Chaudannes on c'est aperçu que la faisabilité n'était pas au rendez-vous et la RARM décide : Abandon du projet initial après s'être aperçu que la réalisation technique n'était pas envisageable avec des pentes.....etc

Cependant on maintient un projet mais lequel ?

Le tracé proposé soulève le questionnement suivant :

Le choix de la RARM de faire une piste dans un dévers implique des terrassements avec :

- Un tracé dans des Pentes en travers de l'ordre de 75 %
- Hauteurs d'affouillements / exhaussements : -8.8 m / +7.4 m,
- Pente moyenne : 23 % Pente maxi : 40 %, largeur de 12 à 23 ml. Nécessitant sûrement la pose de filets en bord de piste.

Le choix s'est donc porté sur un scénario permettant de minimiser les terrassements en zone naturelle, comme précisé dans l'analyse des variantes.

La majeure partie des terrassements sera située sur l'emprise de la piste existante des Plagnes (des Crêtes) et ses abords, la partie « naturelle » sera laissée telle qu'elle et travaillée en neige naturelle avec le damage.

La récupération de neige naturelle dans ce secteur caillouteux est impossible et cette récupération se limitera à la surface de la piste réalisée.

Le profil empiète sur le premier tiers de la piste des Crête la rendant inexploitable avec deux virages qui la coupe par des traversées représentant des cassures « tremplins » en pleine pente inconcevable pour un skieur averti qui croisera des skieurs d'un niveau moyen !

La piste des crêtes sera perdue !!!

Des reprises ponctuelles sont prévues sur la partie basse pour corriger un dévers et raccorder la piste à la piste existante de « Vinouve ».

Cette modification finale est faite **pour imposer aux skieurs** de revenir vers le pied des Chaudannes, c'est sans compter sur la volonté des skieurs de bifurquer vers le sommet du TSD de Vinouve et reprendre la piste du lac en direction des Arpons.

De l'expérience de tous, le skieur évolue en fonction de l'attractivité de la piste proposée, et vers où il veut aller mais sûrement pas en fonction de ce qu'on essaye de lui imposer.

Dans ce projet le skieur de faible niveau une fois rendu au pied des Chaudannes aura alors les choix suivants :

- Un tour de plus et cette fois il file directement vers les Arpons ?
- Ou s'il est en cours ESF (les cours collectifs durent 1h 30 départ station) faute de temps il file par la piste du lac jusqu'à la station ?

J'ai des doutes sur la qualité de l'enseignement qu'il aura eu et l'attractivité de cet « itinéraire »?

2) le Social :

L'enquête fait ressortir l'incidence **l'environnement humain** sur ce secteur :

THEME	TYPE D'ENJEUX	DESCRIPTION DES ENJEUX	EVALUATION DES ENJEUX AU REGARD DE LA ZONE D'ETUDE
	Corridors écologiques	Un réservoir de biodiversité est situé dans la zone d'étude. Aucun corridor biologique n'est présent.	FAIBLE
PAYSAGE	Réglementaire	Aucun périmètre	NUL
	Covisibilités	Quelques covisibilités / Site difficilement perceptible car éloigné et bien intégré : enjeu de préservation	FAIBLE
	Vues remarquables	Ensemble du site qui permet des vues remarquables sur le grand paysage : enjeu de préservation	MODERE
	Ambiances paysagères	Parties haute et basse marquées par des aménagements du domaine skiable : paysage artificialisé, peu qualitatif : enjeu d'intégration	MODERE
Partie intermédiaire à dominante naturelle : paysage qualitatif : enjeu de préservation		MODERE	
ENVIRONNEMENT HUMAIN	Activités touristiques	La zone d'étude est concernée par une forte activité touristique, notamment hivernale pour la pratique du ski et en été pour la randonnée et le VTT.	FORT
	Habitats	Aucune habitation n'est présente sur la zone d'étude	NUL
	Activité cynégétique	La zone d'étude n'est pas concernée par une activité cynégétique.	NUL

Cette zone centrale du domaine skiable depuis longtemps préservée d'une façon intuitive l'a été pour le potentiel humain (professionnel, locaux et touristes) qu'elle représentait à savoir :

En été le caractère naturel sauvage accessible en prenant le TSD de Vinouve choisi pour une desserte du point central du domaine d'altitude. Ce point de distribution permet l'accès à cette zone appréciée par les randonneurs en suivant un sentier balisé qui leur procure une sensation de pleine nature loin de la vision de nos stations trop équipées.

Itinéraire intéressant pour des randonnées de courte durée, idéale pour les formules de pension complètes proposées par les centres de vacances avec une possibilité de redescendre par le TSD.

On sait que nous n'accueillons pas des « Montagnards » il faut que les produits proposés soient au plus près de la station.

En hiver :

La volonté de diversifier les pratiques de ski, trouve en cet espace la possibilité de développer du ski de randonnée au stade d'initiation et encore une fois en coupant avec l'aspect visuel de nos domaines skiables souvent trop équipés.

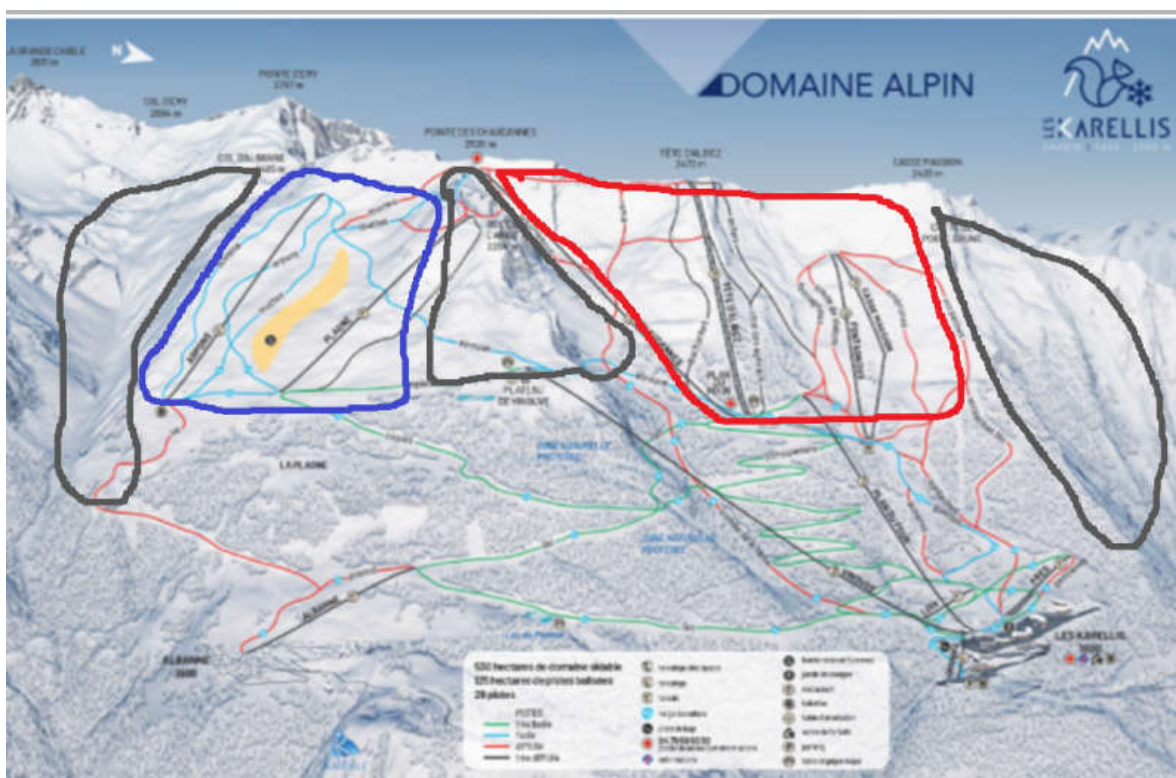
Le ski hors piste « de Proximité » est reconnu sur ce secteur dont les jeunes pratiquants intéressés est une clientèle qu'il faut soigner.

3) Economique :

La station des Karellis à développer un réseau de pistes conséquent par rapport à sa capacité d'accueil de 2650 lits à sa création. Puis au fil des années et avec la réhabilitation des logements pour s'adapter à la demande nouvelle de la clientèle, ceci a conduit à la réduction des capacités d'accueil pour une commercialisation de 2300 lits actuellement.

La création de futurs lits envisagés au PLU , ne permettra que de rattraper la capacité touristique d'origine, le domaine skiable restera en l'état attractif et bien équipé.

Le reproche a souvent été fait de suréquiper le domaine skiable aussi bien pistes que RM.



Sur cette présentation du domaine skiable, la partie naturelle centrale prend toute son importance, et permet de répondre à la demande des pratiquants pour du hors-piste de proximité et bien sécurisé.

Si cette partie devient aménagée, le risque de voir le hors-piste se faire sur les deux parties extrême du domaine skiable est grand. Ces espaces hors-piste sont plus exposés aux risques naturels et sans sécurisation possible.

Et si le projet de cette piste avait été pensé pour toute autre chose ?

Dans le projet dit de « base » qui a suscité de nombreuses réactions lors de l'enquête publique du TSD de Vinouve , Le tracé impossible pour une Bleue n'était pas forcément pour les skieurs !

En effet après les nombreuses réflexions sur sa faisabilité, il a été dit qu'en fait il était envisagé de se servir de cet accès pour faciliter l'accès au personnel du damage et pisteurs pour la sécurisation du domaine lors des PIDA ?

Cette piste serait alors classée comme piste technique ne répondant pas aux critères de skis, ce qui expliquerait bien ce choix d'origine.

Dans ce cas pourquoi sacrifier cet espace naturel alors qu'une solution technique par l'installation de Gazex permettrait la sécurisation rapide du domaine et la sécurité pour le personnel.

D'un point de vue du coût il pourrait rentrer dans l'enveloppe prévue pour les terrassements estimés à 400 000 €.

La piste de Talière

Assurément elle aura un impact important sur les pratiques actuelles et n'amenant pas une vraie plus-value sur l'aménagement global du domaine skiable.

Sa création est contestable sur sa classification et n'amènera rien de plus voire moins pour les professionnels qui travaillent sur la station.

Si pour faire une piste classée « blouge » on détruit une noire remarquable quel intérêt ?

La question se pose de savoir quels aménagements sur les pistes doivent être faits suite au remplacement du TSF des Chaudannes . ?

La présentation des secteurs ski met en évidence l'importance du secteur des pistes rouges plus techniques dans leur partie supérieure.

Il faut retravailler sur ce secteur pour que les pistes rouges deviennent plus attractives en diminuant leur niveau de difficulté. Les solutions existentmais ceci est une autre approche, qui peut contribuer à un vrai équilibrage des secteurs et l'optimisation de l'utilisation du futur TSD des Chaudannes.

En conclusion :

Je suis contre le projet proposé, qui est une atteinte sur une zone naturelle qui a déjà une utilisation avérée, qui représente une vraie plus-value touristique toutes saisons pour notre station.

4^{er} Novembre 2022

Louis COMETTO